

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DU VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2023**

**Absents excusés** : Mme TOURNEUR Chantal – GARDE Mathieu et GIRAUDON Florian.

## **① - PORTAIL SALLE DES FÊTES**

L'Entreprise SOUCHAL avait donné le modèle du portail avec d'un côté la chaîne des Puys, l'inscription SALLE DES FÊTES au milieu et un graphisme sur l'autre côté.

Ils ont commencé la réalisation du portail. Ils nous ont précisé qu'ils avaient boulonné les supports pour pouvoir les changer si nécessaire. Ils proposent de positionner avant de finir le thermolaquage afin de constater si le rendu convient.

## **② - TRAVAUX VESTIAIRES : POSE D'UNE PRISE DE COURANT**

Un devis a été demandé à la SARL DELEGLISE pour l'installation d'un coffret avec Disjoncteur SP + N 20A, bloc différentiel 3P + N 25 A, 30 mA et prise de courant étanche saillie 3 P + N + T 20 A afin de permettre le branchement directement aux vestiaires, de divers matériels en 380 V.

## **③ - COMPTE RENDU RENTREE SCOLAIRE**

La rentrée scolaire du lundi 04 septembre 2023 s'est relativement bien passée.

\* Effectifs du RPI – 40 élèves à la rentrée – 19 à Saint-Avit et 21 à Condat.

## **⑦ - ELECTIONS SENATORIALES**

Dans le cadre de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre 2023 et pour faire suite à la désignation des délégués et suppléants par les conseils municipaux le tableau des électeurs sénatoriaux du département du Puy-de-Dôme a été publié sur le site internet de la préfecture.

Délégué titulaire : MOUTON Pascal

Suppléants : ROMANEIX Alain – LEGOY Guillaume – DUMAS Dominique

## **⑧ - QUESTIONS DIVERSES**

### **\* REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS**

Le Conseil Départemental a retenu notre commune dans le programme de révision de la réglementation des boisements. Afin de mettre en œuvre cette opération, il faut constituer une commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui comprend :

**\* Le Maire ou l'un des conseillers municipaux désigné par lui ;**

\* Deux exploitants, propriétaires ou preneurs ainsi qu'un suppléant désignés par la Chambre d'Agriculture : M. MAZET Clément – M. MANGERET Régis – M. ARFEUILLE Jean-Louis ;

**\* Deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi qu'un suppléant, élus par le Conseil Municipal ;**

**\* Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants, désignés par le Conseil Municipal ;**

\* Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants, désignés par le la Chambre d'Agriculture sur proposition du CRPF pour chaque commune ;

\* Un représentant titulaire désignés et un suppléant du Président du Conseil Départemental ;

\* Un délégué du Directeur départemental des finances publiques ;

\* Deux fonctionnaires titulaires désignés par le Président du Conseil Départemental ;

\* Trois personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et paysages, désignées par le Président du Conseil Départemental ;

\* Un représentant de l'Office National des Forêts ;

**Une même personne ne peut être désigné 2 fois**

Le Maire est membre de droit de la CIAF, mais s'il ne souhaite pas y participer, il doit désigner un conseiller municipal.

**Elections de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune ainsi qu'un suppléant, élus par le Conseil Municipal**

Concernant les propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le Conseil Municipal, il ne faut pas désigner les personnes déjà désignées par la Chambre d'Agriculture.

Cette élection des propriétaires doit être précédée d'une publicité réalisée par nos soins afin d'inviter les candidats à se faire connaître, quinze jours au moins avant la date de l'élection, par affichage en mairie et par voie d'insertion dans un journal publié dans le département. La date de l'élection sera indiquée. Il devra être précisé que les candidatures pourront être reçues jusqu'à cette date.

Les conseillers municipaux propriétaires de biens fonciers peuvent être candidats.

Une publication sera faite dans les annonces légales de La Montagne, le SEMEUR, sur le site de PAYS DE GIAT. L'annonce sera également affichée en Mairie.

**\* Deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants, désignés par le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux propriétaires forestiers de la commune ainsi que deux suppléants.

**\* CLUB HOUSE**

Pascal et Alain sont allés demandés des devis aux entreprises suivantes :

\* Entreprise QUEROUX

\*Entreprise BERTHELIER

Ces derniers devraient nous parvenir vers le 15 Septembre 2023.

\* **EAU CIMETIERE**

Durant l'été, le constat a été fait de quelques personnes qui prenaient de l'eau sans scrupule au cimetière.

\* **VOL BOIS** : des vols de bois sur la commune ont été signalés.

\* **CONVENTION AVEC LES AGRICULTEURS**

Une convention a été signée avec les agriculteurs et le Conseil Départemental pour l'achat des animaux (ovins et bovins) de race pure au GAEC GARDE CHAFFRAIX MAZET au village des huillards.

\* **MISE EN PLACE D'UN PANNEAU SUR SAINT-AVIT POUR LA CHASSE**

Le vendredi 08 Septembre, Pascal est allée à une inauguration à la Mairie de Saint-Avit pour la mise en place d'un panneau sur la RD 941 signalant l'installation d'effaroucheurs pour les animaux en présence du Président du Conseil Départemental.

\* **SMADC : MODIFICATION DU SCOTT**

Une modification du SCOTT aura lieu en partenariat avec le SMADC. Prévoir de laisser Vatanges en zone Touristique.